mandé par le Gouvernement et réduit par la Commission.

Il demande en même temps le rétablissement des crédits des chapitres 7 et 9.

La commission du budget, dit-il, se réfère au Concordat pour déclarer que les évêchés créés depuis le Concordat ne sont pas légaux. Or, ils ont été créés par des ordonnances royales ou par des décrets enregistrés en conseil d'Etat, comme les dix archevêchés et les cinquante évêchés créés en 1892. Tous ont été créés, non par le Concordat, mais en vertu du Concordat, à la suite d'un accord entre le gouvernement français et le Saint-Siège.

En ce qui concerne les vicaires généraux, leurs fonctions sont déterminées par les articles organiques.

La commission le reconnaît; mais elle dit que leurs traitements ne sont pas prévus par le Concordat. En effet, c'est par la loi de ventôse an 11 que ces traitements ont été fixés.

Le ministre montre ensuite que les traitements des desservants et des vicaires sont dus également en vertu de la loi de 1802.

Il termine en déclarant qu'il faut interpréter les lois dans le sens de la conciliation.

Le chapitre 5 (traitements des archevêques et évêques) est adopté avec le chiffre du gouvernement, la commission ne faisant plus d'opposition.

LES APPOINTEMENTS DE LA BANDE NOIRE

Le chapitre 6 (traitements des curés) est adopté.

Le chapitre 7 (allocations aux vicaires généraux, chiffre du gouvernement) est adopté par 332 voix contre 194.

Le chapitre 8 (allocations aux chanoines) est adopté sans opposition.

Le chapitre 9 (allocations aux desservants et vicaires, chiffre du gouvernement) **est adopté par 320 voix contre 179.**

Sur le chapitre 10 (pensions et secours) **M. d'Aulan** se plaint de l'arbitraire administratif. Il demande pourquoi M. Dumay a refusé un secours à un vicaire pour lequel l'orateur le réclamait. Il l'eut peut-être accordé à un rabbin.

M. Waldeck-Rousseau dit qu'il ne peut accorder des secours à tous ceux qui en demandent. Il prend des renseignements auprès des préfets et il suit leur avis.

M. d'Aulan réplique que, pour obtenir un secours il aurait fallu que lui et son vicaire fussent protestants.

Les chapitres 10 à 17 sont adoptés.

Le chapitre 18 (personnel des cultes protestants) est adopté par 304 voix contre 143.

Les chapitres 19 et 20 sont adoptés.

Le chapitre 21 (personnel du culte israélite) est adopté par 314 voix contre 143.

Les derniers chapitres du budget des cultes sont adoptés.

Budget de la Légion d'honneur

Le budget de la Légion d'honneur est adopté sans discussion.

L'IMPRIMERIE NATIONALE

La Chambre passe au budget de l'Imprimerie Nationale.

M. Chauvière propose la reconstruction de cet établissement.

Après quelques mots de **M. Caillaux**, M. Chauvière retire son amendement.

Les chiffres de la Commission sont adoptés.

On discute ensuite longuement la mise en commandite de l'Imprimerie Nationale. La Commission propose d'essayer la commandite avec 80 ou 100 ouvriers.

Les chapitres 5 à 8 et derniers sont adoptés.

La séance est levée à 6 h. 35 et la suite de la discussion du budget est renvoyée à demain 2 heures.

On abordera le budget de la justice.

LA HAUTE-COUR

VINGT-TROISIÈME AUDIENCE

Paris, 7 décembre. — Trois accusés manquaient à l'audience d'aujourd'hui : MM. Déroulède et le baron de Vaux, malades, ainsi que M. Buffet, exclus.

DÉPOSITION DE M. CHARLES BLANC

On continue l'audition des témoins.

C'est **M. Charles Blanc**, ancien préfet de police, qui est d'abord introduit.

Il dit qu'ayant quitté depuis six mois la préfecture de police, il n'a plus entre les mains les documents se rapportant à sa déposition et demande à être interrogé.

Le procureur général. — Que savez-vous des ressources dont disposait Guerin et de l'origine de ces ressources.

R. — D'après les rapports que nous recevions et que nous contrôlions, Guérin recevait vraisemblablement de l'argent des personnages politiques hostiles au Gouvernement, peut-être même du duc d'Orléans.

Me Reuilier, l'un des défenseurs de M. Déroulède. — Le témoin croit-il que M. Déroulède ait reçu des subsides des royalistes?

R. — C'est dans les rapports de mes agents.

Me Reuilier. — Croyez-vous aux rapports de vos agents ?

R. — Je n'ai pas de raison d'en douter.

Me Reuilier. — Avez-vous des raisons d'y croire? (Murmures sur les bancs de gauche du Sénat).

R. — Je n'ai pas à répondre. Je m'en réfère aux documents.

Me Reuilier. — Le témoin a dit dans son rapport que Déroulède avait 50,000 francs sur lui le jour de l'affaire de Reuilly. A-t-il entendu dire par la que Déroulède ait reçu, à un moment quelconque, de l'argent royaliste ?

R. — Personnellement, je n'ai rien affirmé à cet égard, et n'affirme rien ; mais quelques agents prétendaient que le fait était vrai ou probable.

Me Reuilier. — Oui ou non croyez-vous que M. Déroulède ait reçu des subventions du parti royaliste ?

R. — J'ai fourni des rapports qui l'affirmaient.

M. Blanc donne quelques explications sur sa note relativement aux diverses manifestations qui se sont produites à Paris.

L'ancien préfet de police affirme qu'aucune de ces manifestations n'a été provoquée par des manifestations dreyfusistes, et il s'étonne que, après avoir pris l'initiative de ces manifestations, on cherche maintenant à dire comme excuse qu'elles ont été provoquées.

Il explique alors que c'est lui qui a provoqué les poursuites contre les Ligues, parce que, par leur organisation très complète et leur mode d'élection, elles étaient une cause de trouble permanent pour l'ordre public.

L'ATTENTAT D'AUTEUIL

On arrive, alors, à l'affaire d'Auteuil. Mais avant, le témoin fait une digression.

Le préfet de police, dit-il, a été accusé d'avoir laissé volontairement insulter le Président de la République à Paris le jour de son élection.

Je n'ai pas à me défendre ici; je dois cependant dire que l'escorte n'était pas sous mes ordres : elle a laissé une bande de voyous entourer la voiture du Président, et c'est à l'officier qui commandait cette escorte qu'il faut en faire remonter la responsabilité. Je m'en suis expliqué avec cet officier; je puis donc en parler ici librement.

M. Blanc estime qu'il n'y a pas de doute pour lui sur l'union de la Ligue des Patriotes et de la Ligue antisémitique dans ces manifestations.

Le témoin donne des appréciations sur le rôle de chacun des accusés dans le complot; d'une manière générale, il confirme le sens des rapports qu'il a fournis.

On revient à l'affaire d'Auteuil.

M. Blanc dit que, le matin et la veille même, il avait été averti d'une manifestation contre le Président ; mais ces renseignements manquaient de précision.

Il affirme qu'il a pris toutes les mesures nécessaires, car on croyait que la manifestation aurait lieu sur le parcours. C'est là que les mesures étaient prises.

Pour le pesage même, il avait 200 agents en civil et 100 en uniforme.

M. Blanc explique que, lorsque le scandale s'est produit, les agents s'occupèrent à emmener au poste les manifestants : M. Touny, commissaire de police, étant tombé sous les coups, la brigade de l'Elysée a cru devoir porter secours à son chef et a abandonné momentanément la garde du Président de la République. C'est alors que le Président de la République a été frappé.

« Quant aux manifestants dit-il, ce n'était certainement ni des anarchistes, ni des dreyfusards ; il suffit de voir, d'ailleurs, les noms des gens qui ont été arrêtés pour être convaincu de ce que je dis. »

DEPOSITION DE M. LÈPINE

M. Lépine, préfet de police, est ensuite entendu.

Le témoin fait l'historique des agissements des partis de réaction depuis le boulangisme jusqu'à son départ pour l'Algérie.

Pendant son absence de la préfecture de police, il s'étonna de l'impuissance de la police vis-à-vis des ligues. Il en eut l'explication à sa rentrée boulevard du Palais, et il acquit la certitude que les trois ligues, nationaliste, royaliste et antisémite, marchaient de concert.

Les manifestations du boulangisme manquaient d'organisation, mais les accusés d'aujourd'hui avaient une organisation solide et le danger que courait la République était plus grand.

Le témoin parle ensuite de la manifestation du 20 août, qu'il raconte en détail. Du square Monbiolon à l'église St-Laurent, dit-il, il se passa des scènes de sauvagerie telles qu'il n'y en a pas eu depuis 30 ans. Les amis de M. Guérin étaient armés de revolvers.

Cailly. — Vous en aviez aussi !

M. Lépine. — Ce que nous n'avions, c'étaient des os de mouton, des nerfs de bœuf, des coups de poing américain.

M. **Guerin** (ironiquement) Ne vous fâchez pas !

M. **Lépine.** — Des nerfs de bœuf comme en avaient les amis de M. de Sabran.

Ces mots provoquent un tumulte. Les accusés protestent violemment.

Me Falateuf. — Nous demandons que la déposition du témoin ne soit pas un réquisitoire (Bruit)

Les accusés apostrophent M. Lépine.

Celui-ci continue en disant :

Jamais je n'ai eu plus l'impression d'un grand danger public que le 20 août, lorsque 137 agents tombèrent autour de moi (Exclamations et rires).

C'est à la suite de ces mouvements que je résolus d'arrêter le chef des ligues.

Questions au témoin

Le procureur et les accusés posent ensuite diverses questions à M. Lépine.

M. Le Prevost de Launay. — Le témoin a dit que le gouvernement s'était décidé à agir parce qu'un coup de force avait été décidé à une réunion. Quelle est cette réunion ?

R. — Il y a eu 4 réunions ; la 1re le 17 juin, la 2e, le 21 juin, dans l'une celle du 17, M. Guérin a dit ; il faut en finir, il faut un coup de force.

Il faut 200 hommes pour prendre le ministère. Demain l'armée sera avec nous.

M. Le Prevost. — Ne s'est-on pas séparé sans prendre de décision.

M. Lépine. — M. Le Provost de Launay est très bien renseigné (Hilarité).On ne s'est pas mis d'accord sur les noms du Comité directeur — mais c'était une question qui eût vite été tranchée.

Gallieni compromis

M. Le Provost de Launay demande à M. Lépine ce qu'il sait sur la composition du triumvirat.

M. Lépine. — La 1re personne qui devait en faire partie était M. Guérin. La 2e est un général qui a rendu de grands services mais que je ne crois pas marcher avec ses supérieurs et qui en ressentirait une vive indignation (Bruit. On entend chuchoter sur le banc de la Cour le nom du général Gallieni).

M. Le Provost, — N'avez-vous pas été mystifié.

R. — Non.

Guérin en Algérie

M. Lépine démentre ensuite que Guérin n'a pas été étranger aux désordres et aux assassinats qui ont ensanglanté l'Algérie.

Guérin, en Algérie, comme pour les bagarres de la place de la Concorde a eu soin de se dégager devant les tribunaux en faisant citer des témoins amis qui déclaraient qu'il n'était pour rien dans ces affaires. (Bruit).

Le Président ordonne de faire évacuer une tribune.

La découverte du complot

Me Reuilier. — Le témoin a-t-il découvert spontanément le complot ou a-t-il été invité par le gouvernement à le découvrir.

M. Lépine. — Au risque de trahir le secret professionnel je répondrai que de l'ensemble des faits, il résultait pour moi l'impression d'un péril prochain.

Je m'en suis ouvert au ministre de l'Intérieur, dont les renseignements concordaient avec les miens. La défense elle-même a reconnu l'exactitude de mes renseignements.

SÉRIE D'INCIDENTS

M. Reuilier. — J'ai le regret de vous infliger le démenti le plus formel (Bruit et rumeurs sur les bancs de la Cour.

M. Bernard, procureur général. — Je ne puis pas admettre qu'un avocat tienne ce langage à M. Lepine. Tout le monde sait en France que nous n'avons pas de meilleur défenseur de l'ordre que M. Lépine. (Explosion de protestations à droite et sur les bancs des accusés.

L'incident est clos après que l'avocat a expliqué ses paroles.

Me Evain provoque un nouvel incident en demandant que M. Lépine soit confronté avec M. Blanc.

Les avocats s'agitent, posent questions sur questions.

Me Quentin se voit retirer la parole.

Enfin l'audience devient si houleuse que le président lève la séance à 7 heures en la renvoyant à demain à 1 heure.

Nouvelles de l'extérieur

LA GUERRE

entre le Transvaal et l'Angleterre

LES ANGLAIS REPOUSSÉS

Kimberley, 7 décembre. — La garnison a fait une sortie en vue de capturer les canons boers qui étaient en position près du lazaret à l'ouest de la ville. Le détachement anglais se précipita à l'assaut du camp boer et des redoutes, dont quatre furent capturées, mais à l'attaque de la cinquième redoute, les Boers dirigèrent sur les Anglais un feu si violent que les Anglais durent se retirer. Le colonel Scott Turner et 21 hommes furent tués et 26 blessés.

Bataille imminente

Tout indique un grand engagement imminent à Spytfontein. Les Boers se massent sur les collines environnantes. Leur nombre s'accroît continuellement. Ils travaillent activement à fortifier leurs positions dans toutes les directions, au moyen d'ouvrages en terre pour s'abriter contre les balles, et de tranchées-abris.

Les redoutes boers de l'arête du Cazaret sont également étendues et renforcées.

Faits Divers

HORS RÉGION

RÉVOLTE DANS UNE ECOLE MILITAIRE

Nîmes, 7 décembre. — Une révolte a éclaté pendant la nuit à l'Ecole militaire de Saint-Hippolyte-du-Fort. Environ quatre-vingts élèves ont jeté des lits par les fenêtres, brulé les chaises et les bancs.

Ils demandaient le changement de plusieurs grades, l'autorisation de fumer, de sortir, de recevoir des lettres sans qu'elles soient décachetées au contrôle.

Leur demande était signée « Fort Chabrol ». Ils ont arboré une écharpe tricolore et chantée *La Marseillaise*, et se sont armés de fusils menaçant les grades qui voudraient entrer dans le dortoir.

TERRIBLE DRAME

Une mère qui tue ses enfants

Bordeaux, 7 décembre. — Un drame épouvantable vient d'avoir lieu aux Billaux, petite commune voisine de Libourne. La veuve Gaussens, née Havir, âgée de vingt-huit ans, a donné la mort à ses quatre enfants : Lisette, fillette âgée de dix ans, Léonce, garçon de sept ans, Corinne, petite fille de six ans, et Lyonnel, bébé de quatre ans, puis s'est suicidée.

Elle avait d'abord tenté de les asphyxier, mais elle avait été dérangée par une voisine. Elle les a endormis à l'aide d'un narcotique, puis tués à coups de revolver.

Le drame a été découvert par une voisine, Jeanne Coutolle, qui, en pénétrant dans la maison, vit les quatre enfants reposant sur un lit et rangés selon leur âge. Laine sur le bord, le plus jeune dans le fond. Les deux fillettes ont reçu en plein temple deux coups de revolver, et les deux garçons, toujours à la tempe, un coup seulement.

Le cadavre de la meurtrière, dévêtu comme pour se mettre au lit, était accroupi sur les quatre enfants et portait les traces de deux coups de revolver sous le menton.

Mme Gaussens, veuve d'un courtier en vins de Libourne, habitait les Billaux depuis trois ans. Elle était de mœurs plutôt légères.

Elle a laissé deux testaments et une lettre mentionnant son intention de donner la mort à ses enfants et de se suicider ensuite.

Les motifs avoués de cette fatale résolution sont d'un ordre intime. On pourrait y ajouter la ruine prochaine que prévoyait la veuve Gaussens, dont les ressources s'épuisaient chaque jour.

Dernière Heure

Le Congrès socialiste

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Paris, 7 décembre. — La séance d'aujourd'hui, jeudi est ouverte à 2 h. 30.

Le citoyen **Sembat** est élu président et le bureau reste le même que les jours précédents.

Le président déclare accepter le poste auquel il est élu.

Prolongation du Congrès

D'après les prévisions, le Congrès pouvait se terminer aujourd'hui, et après trois jours de discussion la première question a été frappée.

Il en reste encore deux à examiner.

Le citoyen **Dubreuilh** propose de prolonger le Congrès d'un jour, mais des observations nombreuses s'élèvent.

Plusieurs délégués sont obligés de rentrer à l'usine demain, sous peine d'être renvoyés et de faire du chômage.

On concilierait les choses en votant sur la proposition du citoyen **Elie May** demandant que l'assemblée s'occupe aujourd'hui de la question la plus importante, celle de l'unité socialiste.

Demain les délégués pourraient donner leur pouvoir à leurs camarades.

Jules Guesde spécifie que dans ce cas les votes auront lieu par mandat.

L'assemblée en décide ainsi.

Le Congrès adopte donc la proposition tendant à prolonger d'un jour la durée du Congrès et à l'interversion de l'ordre du jour.

Protestation de Delory

Le citoyen **Delory** vient protester, au nom du Parti ouvrier français contre les compte-rendus de certains journaux dirigés par des membres du Congrès.

Gerault-Richard, indirectement mis en cause par cette protestation, monte à la tribune.

Il déclare que les comptes rendus de la *Petite République* relatent les débats le plus fidèlement possible.

Le citoyen **Landriet** du groupe des socialistes révolutionnaires, dit que le citoyen Gerault-Richard reconnaît qu'il peut y avoir des inexactitudes dans ses comptes-rendus.

L'incident est clos.

Suspension de séance

Une discussion s'engage à propos d'un amendement déposé par les syndicats.

Finalement, le président suspend la séance pour cinq minutes, afin, dit-il, de permettre aux organisations de s'entendre au sujet des orateurs qui devront prendre la parole sur l'unification du Parti socialiste.

L'UNITÉ SOCIALISTE

A la reprise de la séance, le président donne les noms des orateurs qui prendront la parole sur le débat : **Jaurès, Marpeaux, Allemane, Martinet, Guesde**, etc.

La discussion est ouverte sur l'article 3 de l'ordre du jour, ainsi conçu :

Le Parti socialiste : conditions théoriques et pratiques. Direction et contrôle par le Parti des divers éléments d'action, de propagande et d'organisation.

Discours de Martinet

Le citoyen Martinet prend le premier la parole.

Pour l'orateur, l'unité socialiste ne fonctionnera pas demain parce que les difficultés sont nombreuses.

Le besoin de préparation se fait de plus en plus sentir.

Il faut, avant tout, dit-il, que les Congrès de chaque organisation réunissent l'unanimité.

Discours de Marpeaux

Marpeaux, qui vient ensuite, déclare qu'il y a lieu de continuer l'unité socialiste sur l'unanimité des groupes réunis en fractions départementales.

Il faut d'abord, dit-il, que la presse socialiste soit placée sous la surveillance du parti et cette question est primordiale.

Lagardelle parle sur la même question.

UNE ADRESSE DES SOCIALISTES ALLEMANDS

Le président lit ensuite une adresse de la démocratie allemande aux délégués du Congrès.

Cette adresse est signée de Liebknecht et de tous les militants socialistes allemands.

Les applaudissements éclatent avec enthousiasme.

On crie : « Vive Liebnecht ! » et on décide d'envoyer aux socialistes allemands le salut fraternel des socialistes français.

Discours de Dubreuilh

On reprend la discussion sur l'ordre du jour.

Les socialistes révolutionnaires donnent leur opinion, par l'organe de **Dubreuilh**, secrétaire général du Congrès.

Ils proposent que le futur Congrès national soit composé de 5 délégués pris dans les 5 organisations socialistes et que les fédérations départementales possèdent elles aussi une délégation à ce comité dont le rôle serait d'étudier les méthodes de tactique. Il y aurait au sein de ce comité une commission de propagande et de grève et une commission de la presse chargée de la surveillance.

Discours d'Allemane

Allemane parle ensuite au nom du Parti ouvrier socialiste révolutionnaire. Pour lui, on ne peut voter à l'heure actuelle l'unité socialiste. Il faut en préparer d'abord l'élément.

Je m'oppose, dit-il, à la création d'un parlement permanent du socialisme.

Ce qu'il faut, c'est du travail, et non des discours.

Discours de Guesde

Guesde monte à son tour à la tribune, où il est salué par de chaleureux applaudissements.

L'orateur préconise l'unité socialiste.

Il faut, dit-il, un seul parti socialiste, non pas seulement national, mais international. (Vifs applaudissements)

Il dit que toute la presse socialiste doit se soumettre à la décision prise hier par le Congrès. (Applaudissements)

Quant aux élus du Parti, leur personnalité doit disparaître tout entière devant la souveraineté du prolétariat organisé. (Salve d'applaudissements.)

Guesde termine en examinant l'organisation centrale du Parti et les moyens de réaliser l'unité socialiste.

Il descend de la tribune au milieu des applaudissements.

Jaurès le félicite.

L'union réclamée

Les autres organisations, tour à tour, viennent montrer leurs désirs d'union et de concorde.

Tout le monde est d'avis de constituer un Comité central du socialisme français.

Le nombre des membres de ce comité est seul en litige.

La séance est levée à 6 heures.

SÉANCE DU SOIR

Paris, 7 décembre. — La séance est ouverte à 8 heures et demie sous la présidence du citoyen **Sembat**.

La Commission du Congrès

Le président annonce que la Commission unique du Congrès s'est réunie à l'issue de la séance de cette après-midi et qu'elle siège encore à cette heure.

A l'unanimité des membres, dit-il, la Commission a décidé qu'elle ne pourrait présenter son rapport que demain, ses travaux étant des plus minutieux.

Aucune observation n'est faite à ce sujet.

Propositions diverses

Le président donne lecture de certaines propositions.

Elles ont pour objet l'abrogation des lois scélérates, la suppression des bureaux de placement qui sont votées à l'unanimité.

La discussion de l'ordre du jour

On décide de continuer la discussion engagée cette après-midi sur l'unité socialiste.

Le citoyen **Beausoleil** plaide la cause des syndicats professionnels dont on ne s'est pas assez occupé, dit-il.

L'action socialiste a été trop limitée à l'action électorale.

Faisant allusion aux paroles prononcées au Congrès de Londres :

« Pour former un syndicat, il suffit de trouver cinq ouvriers et d'acheter un timbre humide de 25 sous », l'orateur s'écrie : Cette parole était injurieuse pour nous. (Bruit.)

Les syndicats, dit-il, sont la puissance de la France et c'est avec eux que l'on fera la révolution par la grève générale.

Feuillain, député des Ardennes, en fait cette déclaration : selon lui, l'unité socialiste ne peut-être en réalité obtenue que par la disparition des écoles ; plus de guesdistes, plus d'allemanistes, mais des socialistes.

Il faut engager aujourd'hui les concessions que nous devons nous faire mutuellement.

Si nous n'agissons pas ainsi, dit-il, c'est la désunion la plus complète.

Il termine en préconisant la formation de fédérations départementales socialistes, sans distinction d'écoles.

L'orateur s'écrie en descendant de la tribune : Vive l'union socialiste et à bas toutes les écoles !

Vu le grand nombre de délégués encore inscrits pour prendre la parole, on décide de n'accorder que 10 minutes à chaque orateur.

Le citoyen **Ebers** du Parti ouvrier français soutient cette thèse que l'unité morale du Parti socialiste peut très bien se faire sans la disparition des écoles qui toutes, tendent au même but.

D'autres orateurs n'apportent aucune idée nouvelle, si ce n'est leurs désirs d'arriver à l'unité socialiste.

Le citoyen **Mano** parle au nom des syndicats. Il fait ressortir l'importance que prennent les syndicats.

Par leur admission, le Congrès leur a donné une puissance politique.

Aujourd'hui, ils font partie du socialisme, puisqu'ils ont adhéré au programme du Congrès.

Faberot obtient un succès enthousiasme en venant déclarer le bonheur qu'il éprouve à la vue de l'unité socialiste qu'il croyait hier compromise et qui est faite aujourd'hui.

LA DISCUSSION RENVOYÉE A VENDREDI

Gerault-Richard demande, à 11 h. 1/2, que l'on lève la séance.

Cette motion est adoptée, et la séance est renvoyée à demain.

Jaurès, étant retenu à la Commission du Congrès, n'a pu prendre ce soir la parole.

Signalons, pour finir, le rejet d'une proposition présentée par le citoyen Barrucand, et tendant à examiner la question de la distribution du pain gratuit, organisé en service public.

ENVOI DE TÉMOINS

Paris, 7 décembre. — A la suite des incidents qui se sont produits à la Chambre entre MM. Peulier et Charles Bernard, celui-ci a envoyé des témoins.

Mais M. Peulier a refusé toute réparation.

UN CROISEUR ENGLAIS ÉCHOUÉ

Londres, 7 décembre. — Une dépêche de Bemprig annonce qu'un croiseur anglais, le *Tyne* a échoué.

Il est chargé d'approvisionnements.

Un canot de sauvetage parti aujourd'hui pour se rendre au secours de l'équipage a chaviré en passant sur un bas fond.

Trois hommes seulement ont été sauvés. Tout le reste de l'équipage a été noyé.

LA GUERRE DU TRANSVAAL

LA COLONNE METHUEN

La situation critique de Mafeking

Londres, 7 décembre. — On n'a reçu au « War Office » aucune nouvelle de la colonne de lord Methuen. On ignore absolument s'il a pu reprendre sa marche en avant et même s'il lui a été possible de jeter un pont sur la Modder.

Une reconnaissance de cavalerie qui avait été envoyée par lui au Nord, dans la direction de Kimberley n'était pas encore rentrée et il est à craindre que lord Methuen soit encore une fois obligé de s'exposer à subir de lourdes pertes s'il veut traverser la Modder et reprendre sa marche.

On croit que les Boers ont reçu de ce côté de très importants renforts.

Le bruit qui avait couru de la délivrance de Mafeking est absolument inexact. Les Boers, loin de lever le siège, ont, au contraire, envoyé des renforts d'artillerie aux assiégeants et le colonel Bader-Powel se trouve dans une situation presque désespérée.

Grave situation à Ladysmith

Un télégramme de Ladysmith, 2 décembre, parvenu par voie de Pietermaritzburg, 5 décembre, dit :

» La situation devient très grave.

» L'ennemi a rectifié son tir.

» Les obus boers nous causent des dégâts énormes.

» Il a été reconnu nécessaire d'évacuer l'hôpital, les blessés ont été transportés au camp des non combattants.

» Les Boers ont placé deux autres pièces de fort calibre à 4,000 mètres ; ces pièces ont causés des dégâts énormes.

» Les assiégeants emploient actuellement 3 canons de fort calibre, 4 Howitzer, 2 batteries montées, plusieurs pièces de siège et batteries de montagne.

» Nous avons eu un certain nombre d'hommes tués et blessés.

» Les rations ont été diminuées.

» Notre situation devient de jour en jour plus difficiles. Nos pertes augmentent. »

Mobilisation anglaise

L'ordre de mobilisation de la 5e division d'infanterie, a été publié hier.

Sur l'ordre du général Wolseley deux batteries d'artillerie à cheval ont été mobilisées et s'embarqueront à Southampton, vendredi, pour le Cap.

Le Gouvernement vient d'affréter le « Lismore-Caste » de la compagnie Donal-Curie pour servir de vaisseau hôpital à Natal.

UN DRAME

à la frontière franco-allemande

Avricourt, 7 décembre. — Le docteur Henriot, de Blamont, frontière allemande, a trouvé hier dans l'après-midi, près de la ferme des Salieres, à 100 mètres de la frontière entre Gugny et Hebigny, le corps d'un braconnier de Blamont, nommé Adom, grièvement blessé.

Le docteur a pris dans sa voiture et ramené à Blamont le blessé, qui a déclaré que, chassant en territoire annexé, il avait été rencontré et poursuivi par cinq ou six personnes en civils, mais armées de fusils. Il avait essuyé une vingtaine de coups de feu et enfin avait eu le bras droit cassé sur territoire français.

LE PROCÈS ZOLA

Paris, 7 décembre. — M. le procureur général vient de signifier à MM. Perreux et Emile Zola que, déferant au désir des parties civiles, il fera entendre à l'audience du procès de Versailles, vingt-huit témoins, — tous ceux qui, à l'enquête, déposèrent contre le capitaine Dreyfus :

Les généraux Boisdeffre, Gonse, Pellieux ; MM. Ducasse, Lauth, Grébelin, Junck, Valdant, Bergougnan, Allard, Boone, Mulot, Couard, Belhomme, Varinard, Deprez, Bouillanger, Pouydraguin, Marchand, Ponzani, Dutilleul, Gribelin, Forzac, tous de la garde républicaine, ainsi que M. le contrôleur Peyrolles, le capitaine Anthoine, de Mitry, Rémuzat, le colonel Guérin.

LUGUBRE PLAISANTERIE

Bruxelles, 7 decembre. — Un ouvrier typographe, Nicolas P..., âgé de 27 ans, demeurant rue du Marché-au-Parc, avait acheté un revolver, cet après-midi. Il avait dit à l'armurier de le charger de trois cartouches à blanc et de trois cartouches à balle.

Dans la soirée se trouvant avec des camarades dans un établissement de la rue de Tilly, il crut faire une plaisanterie en annonçant à l'assistance qu'il allait se suicider....

En même temps il se braqua le revolver près de la tempe droite, et pressa la détente. Il tomba raide mort. Le malheureux s'était imaginé que la première cartouche était à blanc et que par conséquent il ne risquait rien !

FEUILLETON DU 8 DÉCEMBRE. — N° 46

ROGER-LA-HONTE

Grand Roman populaire

par

JULES MARY

DEUXIÈME PARTIE

MÈRE COUPABLE

I

Pour se rendre à Chevreuse, ils n'avaient qu'à en remonter le cours jusqu'au pont ; de l'autre côté du pont, une ruelle les eut amenés à Chevreuse, mais ce n'était pas leur chemin : ils laissèrent la jolie rivière pour prendre une avenue plantée de peupliers qui s'éloignait de Chevreuse en remontant vers Coubertin, presque parallèlement à la pente qu'ils avaient suivie, le chemin carrossable faisant un détour assez long.

Au bout de cette avenue se voyait Maison-Blanche.

Ce père et la fille s'arrêtèrent un moment.

Il y avait là un banc de pierre entre deux peupliers, à l'endroit où l'avenue rejoignait la route.

Ils allèrent s'y asseoir.

Puis William Farney adressa, en anglais, la parole à sa fille.

— Seras-tu heureuse ici, ma chère enfant ?

— Je le crois, mon père, le pays est adorable.

— Du reste, Paris est à deux pas et tu penses bien que je ne t'ai pas conduit ici pour t'exiler et apprendre à aimer la solitude.

— Oh ! mon cher père, partout où vous êtes l'ennui ne vient jamais. Je me passerai du monde aisément.

— Oui, Suzanne, je le sais, mais tu as besoin de plaisir et je ferai tout mon possible pour te procurer des distractions.

— Vous êtes bon.

— Cela m'est si facile, puisque je suis ton père...

Ils se levèrent.

De Maison-Blanche on les avait vus, et on paraissait les avoir reconnus, car on remarquait plus d'animation dans la grande cour, des allées et venues de domestiques surpris par l'arrivée inopinée du maître.

Le soleil éclairait ardemment le château, plus blanc, à cette distance, parce qu'il ressortait sur le vert sombre de la haute futaie des chênes.

— Oui, mon père, fit la jeune fille en s'appuyant sur le bras de William Farney, je serai heureuse ici, très heureuse.

William inclina doucement la tête.

Il regarda sa fille tendrement, et il étouffa un soupir.

Nos lecteurs ont deviné quel est celui de nos personnages qui se cache sous le nom de William Farney.

Ils ont deviné aussi quelle est cette jolie blonde, du bonheur de laquelle William Farney semble se préoccuper beaucoup.

C'est Roger Laroque et sa fille.

Comment les retrouvons nous en France, à Chevreuse, près de Paris, après douze années de disparition ?

Comment Roger, forcat à perpétuité, ose-t-il affronter de nouveau le bagne, en se rapprochant de Paris ?

Enfin, comment Roger, si misérable le jour où il vint enlever son enfant de la fonderie de la Val-Dieu, reparaît-il aujourd'hui avec toutes les apparences de la richesse, menant grande vie et n'ayant point l'air de redouter la justice française ?

C'est ce qu'il importe d'expliquer. Nous le ferons en quelques lignes, pour ne pas retarder davantage les événements qui vont suivre et qui constituent la deuxième partie de notre roman.

Lorsque Laroque avait quitté pour la seconde fois la France, emportant le précieux fardeau de Suzanne presque endormie dans ses bras, il n'avait fait qu'un court séjour en Belgique : le temps d'acheter un peu de linge pour sa fille et pour lui.

Après quoi il avait pris passage avec Suzanne, à bord du paquebot à destination de New-York.

Il resta quelques mois seulement dans cette ville ; une occasion s'offrant à lui de diriger une usine importante à Québec il alla s'installer au Canada.

Il s'était remis au travail avec une sorte d'âpreté, rêvant de reconstituer sa fortune et de revenir en France la consacrer tout entière, s'il le fallait, à la découverte du mystère qui enveloppait le drame de la Ville d'Avray.

Il usait ses forces à des labeurs acharnés, passant ses nuits à des recherches scientifiques, essayant de trouver, le premier, quelques formules nouvelles, quelques formes d'exploitation non encore connues, et qui, remplaçant les procédés vieillis et meilleurs qu'eux, lui donneraient à bref délai la richesse.

Il avait repris, comme s'il n'avait pas quitté la France, ses travaux d'autrefois, faisant, comme autrefois encore, deux parts de sa vie, l'une à sa fille Suzanne, l'autre à ses travaux de chimie et de mécanique.

Un travail aussi énergique, soutenu par une intelligence très alerte et très développée, devait lui porter bonheur.

Coup sur coup, Roger fit deux ou trois découvertes importantes qui devaient transformer la fabrication de l'acier.

L'acier de fusion, parfait, véritable alliage, pur et défini, ne s'obtient qu'à l'aide des deux opérations distinctes ; la carburation ou la cimentation du fer et la décarburation de la fonte en proportions non définies, la fusion ou régularisation du carbure en proportions définies.

La métallurgie de l'acier a donc un dernier rôle à jouer, quand à la partie chimique de la production du métal ; c'est de réduire à une seule opération la fusion, travail qui en exige aujourd'hui deux.

En un mot, c'est de produire l'alliage défini, l'acier fondu, par l'union simple du fer et du carbone.

C'est en travaillant sur cette idée que Laroque trouva des simplifications excellentes.

Il les soumit, à des capitalistes qui le commanditèrent.

Les Américains sont audacieux et intelligents. Roger trouva auprès d'eux l'appui qu'il lui fallait, et comme il était lui-même intelligent et audacieux, on ne s'enquit point de son passé ni des raisons qui lui avaient fait quitter la France.

Il revint à New-York, où on lui facilita la mise en œuvre de ses procédés de fabrication.

Ils réussirent, au-delà même des espérances de Laroque.

Dès lors, ce fut fini.

En quelques années, il fut riche.

En quelques années, il eut une des plus importantes aciéries de New-York, qui rivalisa avec les plus connues d'Europe et dépassa en réputation les aciers de Demidoff.

D'autres maisons s'élevèrent sous sa direction et fournirent de l'acier damassé qui fit chanceler la réputation fameuse des célèbres lames de Damas ; il sortit aussi de ces maisons des limes, des aiguilles, des scies, des tôles d'acier.

Laroque n'eut bientôt plus à s'occuper que de l'avenir de sa fille.

Associé toujours, avec de gros intérêts il ne fut jamais en nom. Il se souvenait du passé et ne voulait pas attirer trop près l'attention de l'opinion.

Il craignait, non pour lui, mais pour Suzanne.

Lorsqu'il était au Canada, alors que Suzanne n'avait encore que 8 ou 9 ans il avait pu changer son nom contre celui de William Farney.

Il avait trouvé à Québec un employé de l'usine dont il était directeur, dont la douceur, la grande intelligence et la droiture l'avaient tout de suite attiré.

Une amitié avait commencé entre eux elle n'était qu'à l'état d'ébauche, quand un événement dramatique la resserra tout à coup pour la dénouer presque aussitôt.

Un incendie un de ces terribles sinistres comme seule l'Amérique nous en montre parfois éclata à Québec.

La maison où demeurait Larcque fut une des premières atteintes.

Laroque se sauva, mit sa fille en sûreté et courut chez son ami, lequel portait ce nom de William Farney, sous lequel nous avons vu Roger revenir en France.

La maison de Farney était en flammes, Farney, à une fenêtre, tendait désespérément ses bras, montrant aux spectateurs affolés sa fille, une enfant de 10 ans, pour laquelle il implorait la pitié et le courage.

La maison menaçait de s'effondrer.

Des flammes les environnaient, les atteignaient, brûlaient leurs cheveux, leurs vêtements. Des poutres se détachaient du plafond, les escaliers étaient crevés, la mort hideuse, épouvantable, approchait pour le père et la fille.

Roger Laroque vit le danger et ne réfléchit pas.

Il fit planter des échelles contre le mur, et ces échelles n'arrivant pas jusqu'à la fenêtre, il accrocha une corde d'incendie, munie d'un solide crochet, à l'une de ces extrémités, à la fenêtre où se trouvaient le père et la fille.

Il grimpa à cette corde jusqu'en haut :

— Donnez-moi, votre fille ; William, dit-il.

Le pauvre homme tendit l'enfant évanouie, que Roger retint dans ses bras, en se laissant dégringoler jusqu'à l'échelle.

Puis il descendit.

L'enfant était sauvée.

Il voulut remonter.

Il n'était plus temps.

Voyant sa fille hors de danger, et ne craignant rien pour lui-même, William avait profité de la corde pour descendre, mais le mur s'était effondré, la corde s'était détachée et l'homme était tombé en bas avec des décombres enflammées.

Il avait les deux jambes brisées.

Lui et sa fille étaient, en outre, cruellement brûlés.

Roger Laroque lui-même avait eu le visage éraflé par une poutrelle qui n'était qu'un brasier rouge.

(A suivre).